

PROCES VERBAL

SEANCE DU 31 MARS 2023

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

- **Finances – Administration générale**

- 1- Compte administratifs 2022 budgets principal et annexe – Modifications
- 2- Taux de fiscalité 2023 (TFB-TFNB-TH)
- 3- Vote du budget principal 2023
- 4- Vote du budget annexe 2023
- 5- Friche Chignol – Adoption du montant définitif de la vente

- **Opérations d'équipements**

- 6- Extension de réseau électrique impasse des Varennes
- 7- Local partagé – tiers lieux – désignation d'un correspondant sécurité protection de la santé
- 8- Local partagé – tiers lieux – diagnostic amiante avant travaux – choix du prestataire
- 9- Local partagé – tiers lieux- attribution des marchés de travaux

- **Enfance et Jeunesse**

- 10-Reconduction de la convention AEJ Saint Rémy en Rollat

Questions diverses :

- 11-Convention de partenariat des interventions musicales en milieu scolaire

Le 04 avril 2023

Le Maire,

PROCES-VERBAL

Le trente et un mars deux mille vingt-trois, dix- neuf heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de conseil de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie—MAGNIN Guillaume – VIVIER Nathalie – BAUDIS Françoise - CHAZETTE Michel - LONJOU Stéphanie - HENRY Elisabeth - TOURET Nadine – THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MOUSSERIN Jean-Luc ayant donné pouvoir à POTIER Nathalie, LEROUX Richard, SIFFER Maxence

Secrétaire de séance : LONJOU Stéphanie

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1- Compte administratif 2022 budgets principal et annexe – Modification :

A) Budget principal :

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 – budget principal - dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat report	+ 116.005,24 €	Résultat reporté	+ 45.003,94 €
Dépenses	- 224.004,67 €	Dépenses	- 200.293,21 €
Recettes	+ 446.075,08 €	Recettes	+ 120.940,96 €
<u>Résultat</u>	+ 222.070,41 €	<u>Résultat</u>	- 79.352,25 €
Résultat de clôture	+ 142.718,16 €	Résultat des restes à réaliser	- 204.875,50€

B) Budget annexe :

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat report	0 €	Résultat reporté	0 €
Dépenses	- 29.847,88 €	Dépenses	- 35.632,65 €
Recettes	+ 31.482,86 €	Recettes	+ 35.872,29 €
<u>Résultat</u>	+ 1.634,98 €	<u>Résultat</u>	- 239,64 €

Résultat de clôture + 1.874.62 €

2- Taux de fiscalité 2023

Le conseil municipal après délibération adopte à l'unanimité des membres présents, les taux suivants, inchangés depuis 2013 :

Taxe foncière bâtie : 35.90%

Taxe foncière non bâtie : 28.10%

Taxe d'habitation : 10.96 %

3- Vote du budget principal 2023

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2023 « principal » qui s'élève et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ◆ Section de fonctionnement : 573.309.66 €
- ◆ Section d'investissement : 514.043.75 €

4- Vote du budget annexe « café-restaurant » 2023

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2023 « café-restaurant » qui s'élève et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ◆ Section de fonctionnement : 28.034.98 €
- ◆ Section d'investissement : 23.200 €

5- Friche Chignol – Adoption du montant définitif

Le Conseil Municipal après réflexion sur le bien communal AA 5 et 6 décide :

- Du refus de proposition à 24.000 €
- D'ajourner la mise en vente pour motif d'intérêt général
- Retirer le mandat de l'agence Sevimmo
- Et propose un temps de réflexion sur la destination du bien communal

6- Extension de réseaux public impasse des Varennes

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présent accepte le devis du SDE 03 pour les travaux d'extension de réseau d'une longueur de 80 mètres. Travaux estimés à 6.750 € HT le SDE03 demande une participation de la commune à hauteur de 3.713€ HT.

7- Local partagé – tiers lieux – désignation d'un coordonnateur sécurité protection de la santé

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le devis proposer par l'entreprise SCOP DEBOST pour un montant de 969 € HT soit 1.162,80 € TTC.

8- Local partagé – tiers lieux – diagnostic amiante choix du prestataire

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le devis de l'entreprise SOCOTEC pour 375 € HT soit 450 € TTC.

9- Local partagé – tiers lieux – attribution des marchés de travaux

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer les marchés de travaux selon la proposition de la commission d'appel d'offres.

COMMUNE DE SEUILLET - Création d'un local partagé - Tiers lieux Rapport d'analyse des offres

Récapitulatif des entreprises retenues

Lots	Entreprises	Montant HT- incluant les PSE	TVA	Montant TTC	Estimation HT	Estimation TTC
Lot 1- Gros œuvre	Claveau	8 469,64 €	1 693,93 €	10 163,57 €	16 592,40 €	19 910,88 €
Lot 2- Charpente	Claveau	2 234,62 €	446,92 €	2 681,54 €	3 677,78 €	4 413,33 €
Lot 3- Menuiseries Int-Ext	ACM Corre	16 923,15 €	3 384,63 €	20 307,78 €	19 887,50 €	23 865,00 €
Lot 4- Plâtrerie-Peinture	Metairie Mendes	27 533,71 €	5 506,74 €	33 040,45 €	26 563,08 €	31 875,69 €
Lot 5- Carrelage	Lassot	9 660,25 €	1 932,05 €	11 592,30 €	8 036,46 €	9 643,75 €
Lot 6- Plomberie sanitaire	Pro Clim Energie	4 192,44 €	838,49 €	5 030,93 €	4 126,00 €	4 951,20 €
Lot 7- Electricité	La Lourousienne d'électricité	14 709,00 €	2 941,80 €	17 650,80 €	16 500,00 €	19 800,00 €
Total hors option		83 722,81 €	16 744,56 €	100 467,37 €	95 383,22 €	114 459,85 €
Option cylindres électroniques	La Lourousienne d'électricité	4 440,00 €	888,00 €	5 328,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
Total Général PSE+Option		88 162,81 €	17 632,56 €	105 795,37 €	99 383,22 €	119 259,85 €
Pour mémoire écart Estimation/Offres					-11,29%	

10- Convention AEJ Saint Rémy en Rollat

Après lecture de la convention proposée par l'AEJ, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention pour un an à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'approuvé le montant de 1 304.64 €

11- Convention de partenariat des interventions musicales en milieu scolaire

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la convention en lien avec le conservatoire de Vichy Communauté qui propose des interventions musicales en milieu scolaire selon le « dispositif Dumiste » à toutes les écoles élémentaires et maternelles de la Communauté d'Agglomération en accord avec le Maire en lien avec les services de l'académie de l'Allier.

Le Maire,
Pierre BONNET

Le secrétaire de séance
LONJOU Stéphanie